



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes 2020 qui suivent.

Résumé des comptes 2020

Après amortissements légaux, prélèvement et attribution aux fonds de réserve, les comptes affichent un excédent de recettes de **fr. 4'736.84** alors que le budget prévoyait une perte de **fr. 4'651.00**.

Les amortissements comptables se sont élevés à **fr. 120'825.15** dont fr. 76'195.15 au patrimoine administratif et fr. 44'630.00 au patrimoine financier (fr. 2'200.00 chauffage ancien Collège d'Envy, fr. 34'600.00 Le Môtier, fr. 7'830.00 Cuisine de Champbaillard). Un montant de **fr. 1'065.00** a été prélevé au fonds de réserve PCi pour des travaux d'entretien validés par le Service de la sécurité civile et militaire. Nous avons attribué **fr. 55'000.00** pour des travaux prévus ces prochaines années.

Pour rappel, voici l'évolution de la valeur de notre point d'impôt par habitant pour la législature 2016 - 2021: 2016 **fr. 20.60** – 2017 **fr. 21.70** – 2018 **fr. 25.90** – 2019 **fr. 21.00** – 2020 **fr. – 21.34**

(Le point d'impôt par habitant se calcule sur le revenu/fortune des personnes physiques, et le revenu/bénéfice des personnes morales).

Pour l'année 2019 – dernier chiffre officiel connu – la valeur moyenne du point d'impôt par habitant était de :

Fr. 21.00 – pour la Commune de Romainmôtier-Envy

Fr. 26.70 – pour le District Jura – Nord Vaudois

Fr. 42.10 – pour le Canton de Vaud

Notre marge d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à financer nos projets sans passer par l'emprunt, a passé de **fr. 125'753.27** en 2019 à **fr. 179'496.99** en 2020. Alors que le budget 2020 prévoyait une marge d'autofinancement négative de **fr. -16'521.00**.

COMPTES 2020

1 Administration générale

Par rapport au budget 2020, les comptes affichent une augmentation de charges de **fr. 14'181.52** et une augmentation des recettes de **fr. 5'295.75**.

Compte 11.301.0 – Salaire personnel administratif

Divers travaux administratifs supplémentaires ont été effectués à cause de la situation COVID. De ce fait, le **compte 11.303.0 – Assurances sociales** est également impacté.

Compte 11.311.2 – Matériel Covid-19

Un compte a été créé pour l'achat des masques, désinfectants, et autre matériel de protection.

Compte 11.317.0 – Réceptions et manifestations

Au vu de la situation sanitaire de l'année 2020, la fête de la fusion Romainmôtier-Envy n'a pas eu lieu.

Compte 11.318.0 – Honoraires, assurances, affranchissement, tél.

Des frais d'avocats concernant plusieurs dossiers viennent grever ce compte. Nous avons également imputé les frais d'honoraires de l'étude de l'assainissement des buttes de tir pour un montant de fr. 16'500.00.

Compte 11.365.0 – Aides & dons divers

Les dons permanents pour un montant de **fr. 1'200.00** ont été imputés dans le **compte 15.365.0 – Culture, loisirs et sports**.

Compte 11.436.1 – Remboursement de tiers

Des indemnités de la Vaudoise Assurances et des APG concernant le personnel communal ont été versés.

Compte 15.365.0 – Culture, loisirs et sport

Au vu de la situation sanitaire de l'année 2020, divers soutiens n'ont pas été attribués.

2 Finances

Les comptes 2 affichent un excédent de revenus de **fr. 181'277.51** alors que les charges présentent un excédent de **fr. 8'405.13** par rapport au budget 2020.

Impôts

Pour l'année 2020, le taux d'imposition est de **81** et l'impôt foncier est de **fr. 1.10** pour **fr. 1.00**.

Compte 20.318.0 – Honoraires, prestations de service

Des honoraires concernant notamment la maintenance et installations informatiques, la révision du PGA viennent grever le compte, ces montants n'ayant pas été prévus au budget.

Compte 21.330.1 – Amortissement des créances débiteurs

Des défalcatons pour un montant de **fr. 22'171.85** ont été effectuées par la Commission d'Impôts.

Compte 21.400.0 – Impôt sur le revenu, fortune personnes physiques

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques en diminution de **fr. 56'933.76** par rapport au budget.

Comptes 21.401.0 et 21.401.1 et 21.401.2 et 21.451.0 – Impôts sur le bénéfice, capital, complémentaire sur immeuble et répartition RFFA des personnes morales

Il est difficile de prévoir des budgets concernant les personnes morales.

Comptes 21.404.0, 21.405.0 et 21.441.0 (impôts conjoncturels)

Les droits de mutation sont supérieurs de **fr. 52'623.20**.

Les impôts sur les successions et les donations sont supérieurs de **fr. 6'830.50**.

Les impôts sur les gains immobiliers sont supérieurs de **fr. 23'004.25**

La moitié de ces trois impôts d'un montant total de **fr. 134'457.95** est directement reversée à la péréquation financière afin d'alimenter le pot commun via le décompte de péréquation pour la cohésion sociale.

Compte 21.406.2 – Impôt sur les divertissements

Au vu de la situation COVID-19, nous n'avons pas reçu le décompte des Concerts de Romainmôtier. De ce fait, le montant prévu au budget n'a pas été utilisé.

Compte 21.410.0 – Patentes de boissons et tabac

Depuis 2016, nous recevons de l'Etat de Vaud un montant de la taxe sur les boissons alcooliques à l'emporter et facturons l'émolument de surveillance pour la vente en détail de tabac.

Compte 21.411.0 – Redevance romande énergie - Urbagaz

En 2020, nous avons reçu d'Urbagaz la somme de **fr. 37'674.50** concernant, entre autres, la rétrocession sur la vente de gaz en 2019, contre **Fr. 42'523.65**, l'année précédente.

Compte 21.441.1 (impôt conjoncturel) – Impôt sur les frontaliers

L'impôt sur les frontaliers a été supérieur de **fr. 12'764.25** par rapport au budget.

Le tiers de cet impôt d'un montant de **fr. 62'764.25** est directement reversé à la péréquation financière afin d'alimenter le pot commun via le décompte de péréquation pour la cohésion sociale.

Service financier

Les comptes liés à la péréquation, et dont le contrôle nous échappe, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Compte 22.321.0 – Intérêts des dettes court terme

Notre limite de crédit est placée en ATF (Avance à Terme Fixe) afin de pouvoir bénéficier de taux d'intérêts très attractifs. Cette ATF de fr. 400'000.00 est renouvelée tous les 3 mois. Cette façon de procéder a débuté au 15.09.2016.

Compte 22.322.0 – Intérêts des dettes moyen et long terme

Lors de l'établissement du budget 2020, nous n'avons pas encore renouvelé des emprunts à meilleur taux – emprunts renouvelés en 2020.

Par contre, nous avons renouvelé un emprunt de **fr. 455'000.00** du taux de **2.62%** au taux de **0.48%** jusqu'en 2033.

Le montant total de nos emprunts (**fr. 4'646'240.00** y.c. la limite de crédit de **fr. 450'000.00**), le cautionnement de l'ASCOVABANO (**fr. 780'000.00**) et le cautionnement de l'AIVN (**fr. 140'225.00**) s'élève à **fr. 5'566'465.00** au 31.12.2020. Notre plafond d'endettement présente un disponible de **fr. 1'663'535.00**.

3 Domaines et bâtiments

Par rapport au budget, les comptes de cette rubrique affichent une diminution de revenus de **fr. 142'147.05** ; les charges quant à elles affichent une diminution de **fr. 57'165.68**.

La plupart des variations se trouvent dans les comptes des terrains, forêts et bâtiments et s'expliquent par des travaux non effectués et des montants non prélevés aux fonds de réserves.

Terrains

Compte 31.314.0 – Entretien, mise en valeur

Des travaux de restauration du mur de chez Madame Foetisch pour un montant de **fr. 11'700.00**, l'achat de plans et la taille des marronniers sont les principaux travaux de ce compte.

Forêts

La rubrique forêts présente un excédent de charges de **fr. 4'357.70** contre **fr. 42'580.00** prévus.

Compte 32.314.0 – Façonnage et transports

Au vu de la situation sanitaire et de la chute des prix du bois, les travaux initialement prévus n'ont pas tous été effectués, de ce fait le **compte 32.435.0 – vente de bois** est également impacté par une baisse de rentrées.

Compte 32.314.2 – Entretien chemins forestiers

Les travaux prévus d'entretien de chemins forestiers n'ont pas été effectués ce qui impacte le **compte 32.451.0 – participation et remboursement du canton**.

Compte 32.452.0 – Participation Communes et associations

Suite à la dissolution du Triage Forestier du Nozon, le solde a été redistribué aux Communes membres. Pour Romainmôtier-Envy, la somme est de **fr. 9'850.45**.

Bâtiments communaux

Maison de Commune

Compte 3501.301.0 - Conciergerie

Les travaux supplémentaires de désinfection liés à la pandémie, font que ce compte a doublé.

Compte 3501.311.0 – Achat de mobilier et matériel

Au budget, nous avons prévu l'achat de mobilier pour le carnotzet et la salle du Conseil. Cet achat n'a pas été réalisé. Par ailleurs, la table et les chaises de la salle de Municipalité ont été changées.

Compte 3501.314.0 – Entretien et travaux du bâtiment

Au budget, nous avons prévu la réfection des vestiaires par un *prélèvement au fonds de réserve* **compte 3501.480.0**. Ces travaux n'ont pas été effectués.

Ancienne Gendarmerie

Compte 3502.314.0 – Entretien et travaux du bâtiment

Nous avons dû traiter le champignon Lignivore (Mérule) dans le bâtiment. Ces travaux n'étaient pas prévus au budget.

Ancienne BCV

Compte 3503.314.0 – Entretien et travaux du bâtiment

Initialement prévu au budget, les travaux de rénovation de la façade du bâtiment ont été effectués. Le *prélèvement au fonds de réserve* n'a pas été utilisé, **compte 3503.480.0**.

Champbaillard

Compte 3504.314.0 – Entretien et travaux du bâtiment

Maison de Champbaillard : des travaux de réfection du plafond, de peinture et d'éclairage initialement prévus au budget ont été effectués. Le *prélèvement au fonds de réserve* n'a pas été utilisé, **compte 3504.480.0**.

Compte 3504.380.00 – Versement au fonds de réserve

Pour rappel au préambule du présent préavis (page 1), le montant de **fr. 55'000.00** a été attribué au fonds de réserve investissements futurs.

La Tour de l'Horloge

Compte 3507.314.0 – Entretien de l'horloge

Les travaux de réfection de la cloche ont été effectués pour un montant de **fr. 8'012.85**. Le dossier est actuellement dans les bureaux de l'Etat de Vaud concernant une éventuelle participation en notre faveur.

Le Môtier

Compte 3510.314.1 – Place de jeux le Môtier

L'aménagement d'un gazon synthétique a été posé comme prévu au budget.

4 Travaux

Les comptes 4 affichent par rapport au budget une augmentation de charges de **fr. 65'219.10** et une diminution de revenus de **fr. 76'567.00**.

Routes

Compte 43.313.2 – Entretien des routes

Au budget, nous avons prévu la somme de **fr. 100'000.00** concernant la route de Moiry. Cependant, les travaux suivants ont été effectués, sans le *prélèvement au fonds de réserve* prévu au **compte 43.480.0**.

- Réfection et entretien routes communales,
- Participation réfection de la chaussée Croy RC 153 – par préavis complémentaire 02/2020.

Compte 43.314.1 – Entretien éclairage public

Les changements des ampoules de l'éclairage public en LED n'ont pas été effectués.

Compte 43.314.2 – Chemins : entretien

La création d'un chemin à Champbaillard pour un montant de **fr. 8'616.00** vient grever ce compte.

Compte 43.315.0 – Véhicule routier communal

Divers travaux importants sur le tracteur ont eu lieu en 2020.

Compte 43.318.0 - Déneigement

Moins de neige que prévu, le compte est également moins élevé.

Compte 43.318.1 - Honoraires

Les honoraires du bureau DTP concernant les aménagements routiers ont été attribués dans ce compte.

Parcs, promenades, cimetière**Compte 44.314.0 – Cimetière**

Les travaux prévus au budget pour la réfection du mur sud-est d'un montant de **fr. 5'000.00** sont reportés.

Compte 44.314.1 – Place de jeux

La réfection de la place de jeux pour la somme de **fr. 955.50**.

Compte 44.314.4 – Fontaines, captages

Réfection, assainissement du captage de la Source pour un montant de **fr. 29'889.00**. Le montant prévu au budget était inférieur.

Déchets ménagers et déchetterie

Les charges sont supérieures au budget de **fr. 7'279.85** et les recettes inférieures de **fr. 664.05**.

Pour information – Ordures ménagères 2020 : 44,23 tonnes pour 525 habitants, soit 84,25 kg/habitant. Par rapport à 2019, on enregistre une augmentation de 1,37 tonnes (+3,2%) pour une baisse de 10 habitants (-1,9%). La moyenne par habitant est de 84,2 kg (80,1 en 2019 et 83,3 en 2018). A noter qu'au printemps 2020, le semi-confinement a incité la population à des rangements approfondis qui se répercutent sur les tonnages.

Compte 45.318.3 – Transport-élimination

En 2020, le compost a été éliminé pour un montant de **fr. 16'555.00**. Cette charge est bien entendu répartie entre les Communes de Croy, La Praz et Romainmôtier-Envy.

Compte 45.318.4 – Verre, papier, compost

L'introduction d'un ramassage compost au niveau communal pour un coût d'environ **fr. 10'000.00**.

Compte 45.331.0 – Amortissement Molok

Une nouvelle installation pour un montant de **fr. 21'870.15** compte **45.501.0 – Investissement Molok** représente un amortissement supplémentaire de **fr. 700.15**.

Compte 45.434.1 – Taxes perçues ordures, forfaitaire

Le prix de la taxe forfaitaire adultes est de **fr. 66.00** et celle pour les enfants à **fr. 33.00**.

Compte 45.434.2 – Taxes perçues ordures, causale

Le prix de la taxe causale est de **fr. 0.60 / kg**.

Réseaux d'égouts, d'épuration**Compte 460.352.0 – Egouts et épuration, part AIVN**

Le montant de **fr. 9.00** par habitant concernant la facturation de la taxe des micropolluants est intégrée à ce compte comme pour les années précédentes.

Compte 460.434.1 – Taxe unique raccordement épuration

Un montant de **fr. 3'102.00** a été facturé à un propriétaire pour la taxe unique de raccordement au réseau d'égout et d'épuration.

5 Instruction publique et cultes

Les charges des comptes 5 sont en baisse de **fr. 19'992.25** et les recettes supérieures de **fr. 3'910.85**.

Enseignement primaire et secondaire**Comptes 51.452.1 et 51.452.3 – Participation aux transports scolaires et des Communes**

La somme de **fr. 20'910.85** correspond à la participation des Communes tiers aux frais de scolarité et aux frais de transport des enfants placés au Nid.

Il s'agit de la décision 138 – Détermination des montants forfaitaires pour les frais à charge des communes en application des articles 133 et 138 LEO.

Un montant de **fr. 1'300.00** par élève peut être facturé pour l'écolage et **fr. 882.00** pour les transports.

Temples et cultes**Compte 58.352.0 – Participation aux paroisses**

Un versement extraordinaire de **fr. 3'217.55** a dû être versé à la Paroisse de Vaulion-Romainmôtier.

6 Police**Administration****Compte 60.311.0 – Parc manifestation, dépenses**

Au vu de la situation sanitaire de l'année 2020, les manifestations prévues n'ont pas eu lieu.

Réforme policière**Compte 61.452.2 – Réforme policière - estimation**

La somme de **fr. 10'000.00** correspondant à l'estimation de la provision des comptes 2020.

Protection Civile

Compte 66.315.6 – *Entretien équipement & mobilier*

Divers travaux prévus au budget d'un montant de **fr. 1'500.00** ont été réalisés pour un total de **fr. 4'403.35**. Pour rappel au préambule du présent préavis (page 1), de ce montant, une part de **fr. 1'065.00** (pompe fécale) a été prélevée du *fonds de réserve PCi* **compte 66.481.0**.

7 Sécurité sociale

Ces comptes sont pour l'essentiel maîtrisés par le Canton et ne laissent pas ou peu de marge de manœuvre à la Commune.

Compte 72.351.4 – *Loi Accueil de Jour des Enfants (LAJE – AJOVAL)*

La part au déficit de l'accueil de jour des enfants est inférieure de **fr. 24'490.91** au budget de l'AJOVAL.

Compte 72.351.41 – *AJOVAL, participation communale de l'UAPE*

La part au déficit de L'UAPE Le Môtier est de **fr. 80'818.89** pour notre Commune contre **fr. 90'000.00** prévue au budget.

Compte 72.352.1 – *Allègement loyers – COVID-19*

Des allègements loyers pour nos locaux commerciaux qui ont dû se mettre à l'arrêt (Brasserie, Pectinarium et salon de coiffure) et des allègements eau et épuration pour nos restaurateurs (Le Gaulois, La Maison du Prieur et le St-Romain) sont imputés dans ce compte.

8 Services industriels

Service du gaz

Compte 83.314.0 – *Entretien du réseau*

La réparation de la fuite de gaz à la Route du Dôme 1 pour **fr. 14'988.00**.

Conclusion

Fonctionnement

Des rentrées fiscales totales en augmentation. A remarquer que l'Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est en diminution de **fr. 56'933.76** par rapport au budget.

Pour rappel au préambule du présent préavis (page 1) :

- Les travaux à l'abri PCi ont nécessité un prélèvement au fonds de réserve pour un montant de **fr. 1'065.00**.
- Finalement, nous avons décidé d'attribuer **fr. 55'000.00** au fonds de réserve investissements futurs.

D'une manière générale, les budgets ont été tenus. Il n'en reste pas moins que la vétusté de nos infrastructures nous oblige à continuer de consacrer beaucoup d'argent à leur entretien.

Investissements

En 2020, nous avons fait un investissement de **fr. 21'870.15** sur l'implantation d'un nouveau Molok et le déplacement d'un existant. Nous avons fait des amortissements comptables pour un montant de **fr. 76'195.15**.

Patrimoine financier

En 2020, nous n'avons pas fait d'investissement au niveau du patrimoine financier. Nous avons fait des amortissements comptables pour un montant de **fr. 44'630.00**.

L'amortissement annuel pour le remplacement du chauffage à l'ancien collège d'Envy se monte à **fr. 2'200.00** (amortissement sur 20 ans, selon préavis). **Compte 9123.6**.

L'amortissement annuel du Môtier se monte à **fr. 34'600.00**. **Compte 9123.7**

L'amortissement annuel de la cuisine de Champbaillard se monte à **fr. 7'830.00**. **Compte 9123.8**

Emprunts et plafonds d'endettement et de cautionnement

Nous avons renouvelé un emprunt de **fr. 455'000.00** du taux de **2.62%** au taux de **0.48%** jusqu'en 2033.

Le montant total de nos emprunts y.c. la limite de crédit, le cautionnement de l'ASCOVABANO et celui de l'AIVN s'élève à **fr. 5'566'465.00** au 31.12.2020. Notre plafond d'endettement présente un disponible de **fr. 1'663'535.00** sur un montant total de **Fr. 7'230'0000.00** autorisés par voie de préavis pour la législature 2016-2021.

Notre quotité de dette brute est de 197.93% contre 248.05% autorisée selon notre plafond.

Demande de la Municipalité

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 :

D'accepter les comptes et la gestion 2020 tels que présentés.

Article 2 :

D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier, le 10 mai 2021

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

(Signé)

N. Monbarron

La Secrétaire

(Signé)

M. Pugin